Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9270204
Centre d'intérêt : 320

Probation des enseignants : secondaire : guide et instrument de travail / [Ministère de l'éducation, Service général des personnels des organismes d'enseignement, Service de la probation et de la certification des maîtres]. -- [Québec] : Le Ministère, Service général des communications, c1974.
A-D, 28 f. , 22 x 28 cm.

Code : 1282; 37-1004.

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Service de la probation et de la certification des maîtres

Descripteur(s) : Stage probatoire * Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement * Guide * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Le guide se compose de trois parties: 1- Guide et instrument de travail à utiliser à l'occasion de l'établissement d'éléments de compétence et lors de la rencontre formelle de chacun des probanistes avec ses répondants qui a lieu généralement en octobre; 2- Guide et instrument de travail à utiliser pour fins d'aide avant et pendant la rencontre de décembre ou de janvier; 3- Guide et instrument de travail à utiliser pour fins d'appréciation.

Type de document :

1270204

S

PROBATION DES ENSEIGNANTS

Secondaire

GUIDE ET INSTRUMENT DE TRAVAIL

Le présent document est remis à chacun des probanistes et des répondants pour fins d'utilisation personnelle.

Le répondant de 2, 3, . . . probanistes doit posséder 2, 3, . . . exemplaires du document.

1 - OBJECTIFS DU SECONDAIRE (1):

1. le développement de la créativité et de l'imagination et de toutes les formes de la pensée inventive;

2. l'exercice de la pensée scientifique dans son sens le plus large, qui initie aux différentes problématiques et éveille la curiosité intellectuelle par l'ouverture à l'expérience;

3. la maturation sociale de l'élève qui prend conscience de sa valeur et de son utilité au sein de la société;

4. la maturation affective de l'élève qui prend conscience de ses possibilités et de ses lacunes;

5. le développement de l'autonomie personnelle, qui engage la responsabilité directe de l'élève et le motive face à sa croissance;

6. la découverte personnelle des valeurs, exigeant l'exercice combiné du jugement et d'une réflexion sur soi et sur le monde;

7. la communication, qui forme à l'échange de pensées et de sentiments, par le langage en particulier, grâce à laquelle l'individu s'ouvre davantage au monde;

8. la maturation physique de l'élève qui prend conscience de ses responsabilités dans le domaine de la santé physique, mentale et communautaire;

9. l'acquisition et/ou le perfectionnement d'habiletés, de méthodes de travail et de connaissances afin que l'élève puisse accroître et approfondir le champ de son savoir.

(1) Projet, " Les objectifs de l'enseignement secondaire", DIGEES, 21 janvier 1972.

II- CALENDRIER des activités de probation au niveau de l'institution durant la 1ère année et la 2e année de probation

SEPTEMBRE:

- information, étude du système de probation (voir document de base: "Le système de probation des enseignants" et le présent document).
- établissement d'éléments de compétence ou d'exigences pédagogiques et professionnelles.
- formation des comités de probation (document de base, chapitre "Les répondants").

OCTOBRE:

- rencontre formelle de chacun des probanistes avec ses répondants.

DECEMBRE:

- rencontre formelle pour les probanistes de deuxième année.

JANVIER:

- rencontre formelle pour les probanistes de première année.

MARS:

- appréciation et recommandation pour les probanistes de deuxième année.

AVRIL:

- appréciation de l'action pédagogique et professionnelle des probanistes de première année.

TOUT AU COURS DE L'ANNÉE:

- rencontres non formelles,
- périodes d'observation de l'enseignement.

III- CONTENU

PREMIÈRE PARTIE: **pages 1 à 10**
Guide et instrument de travail à utiliser à l'occasion de l'établissement d'éléments de compétence et lors de la rencontre formelle d'octobre.

DEUXIÈME PARTIE: **pages 11 à 19**
Guide et instrument de travail à utiliser pour fins d'aide AVANT et PENDANT la rencontre de décembre ou de janvier.

TROISIÈME PARTIE: **pages 20 à 28**
Guide et instrument de travail à utiliser pour fins d'appréciation.

"Un bon maître, ce n'est pas seulement un diplômé, ce n'est pas seulement un agrégé, c'est quelqu'un qui a une maturité, disons qui a une valeur d'exemple d'adulte... voyez-vous, je crois que le meilleur maître, ce n'est pas seulement ce qu'il enseigne, c'est important, mais c'est surtout ce qu'il est. Il faut travailler à ce qu'il soit le plus pleinement lui-même." — (Georges Mauco, Directeur du Centre Psycho-Pédagogique Claude Bernard — Interview accordée à Harold Portnoy dans Préparons l'avenir, no 24, décembre 1969).

PARTIE I

À UTILISER À L'OCCASION DE L'ÉTABLISSEMENT DES ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE ET LORS DE LA RENCONTRE FORMELLE D'OCTOBRE

" L'établissement d'une période probatoire à l'entrée dans la profession enseignante devrait être considéré comme destiné à établir et préserver les normes professionnelles et à favoriser le développement des qualités pédagogiques de l'enseignant. " (1)

" L'homme sain . . . n'est pas l'homme normal, mais l'homme normatif, l'homme qui peut créer et assumer des normes. À l'homme extério-dirigé de nos sociétés industrielles avancées devra succéder l'homme autonome qui saura fonder sa personnalité et sa conduite sur des valeurs qu'il saura créer et assumer." (2)

---

1) La condition du personnel enseignant, recommandation de la Conférence intergouvernementale spéciale de l'UNESCO, art. 39.

2) Extrait du rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, 1968.

ÉTABLISSEMENT D'ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE OU D'EXIGENCES PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELLES

L'établissement d'éléments de compétence doit, autant que possible, impliquer la participation de toute l'institution selon des modalités que l'institution détermine elle-même.

Les éléments proposés sont compris sous chacun des sept thèmes suivants: enseignement, relations avec les élèves, langue d'enseignement, relations avec les collègues, relations avec les autorités, relations avec les parents et intérêt pour la profession.
Ces thèmes et leurs éléments sont présentés dans les pages 4 à 10 inclusivement.

Les participants sont appelés à s'entendre sur l'opportunité de retenir tel ou tel élément proposé dans le guide. Ils sont aussi appelés à s'entendre sur l'opportunité pour eux d'ajouter d'autres éléments ou de proposer d'autres exigences pédagogiques et professionnelles. (document de base, chapitre "Normes pédagogiques et professionnelles")

N.B.: pour fin de recherche, en particulier, il sera important de faire connaître les éléments qui auront été effectivement utilisés.

RENCONTRE FORMELLE D'OCTOBRE (réunion groupant UN probaniste et SES répondants).

Au plus tard le quinze (15) octobre, les comités de probation étant alors formés, chacun des probanistes qui en est à sa 1ère année de probation rencontre ses répondants.

L'OBJET DE CETTE RÉUNION EST TRIPLE:

1. se "rencontrer" d'abord;

2. poursuivre et parfaire l'étude du système de probation;

3. adapter, s'il y a lieu, les éléments de compétence à la situation concrète du probaniste.
   (voir les espaces réservés à cette fin aux pages 4 et 5 du présent document).

Cette rencontre doit aussi avoir lieu pour certains probanistes qui en sont à leur 2e année de probation, par exemple, pour les probanistes qui ont changé de répondants. L'objet de la rencontre est alors similaire à celui qui est exposé ci-haut. D'autres motifs pourraient nécessiter une rencontre du probaniste et de ses répondants, au début de la 2e année de probation.

La conception organique de l'activité éducative " est résolument centrée sur le dynamisme et les ressources intérieures de l'étudiant . . ." (1)

" Le professeur est un auxiliaire, il apporte son concours . . . à l'expérience de l'étudiant. Ce concours se définit rigoureusement par rapport aux besoins et aux attentes de l'étudiant. " (1)

" . . . l'essentiel pour chacun (chaque "s'éduquant") est de savoir quelle connaissance il doit posséder, mais surtout, où se trouvent les innombrables connaissances qu'il devra occasionnellement utiliser, et comment y accéder. " (2)

" Les média doivent occuper le champ de l'éducation. Mais ils doivent être dans tous les cas soumis étroitement au contenu éducatif. (. . .)
Ce n'est qu'en l'absence de message que le médium devient message . . . " (3)

" Le programme comme tous les autres éléments du régime pédagogique n'offrent rien d'autre que des conditions et des moyens mis au service de l'activité éducative de l'étudiant. Ils ont tout intérêt . . . à être utilisés comme des moyens de facilitation de l'expérience d'apprentissage ". (4)

---

1) L'activité éducative, rapport 1969/70 du C.S.E., pp. 38 & 53.

2) Extrait du discours du ministre de l'Éducation au Symposium "École, milieu de vie, " nov. 1971.

3) Extrait du discours du ministre de l'Éducation à la Conférence internationale sur les média en éducation, oct. 1971.

4) L'activité éducative, rapport 1969/70 du C.S.E. pp. 48 & 49.

THÈME I: ENSEIGNEMENT

Éléments retenus (cocher dans la case)

1 ☐ esprit de synthèse
2 ☐ sens de l'organisation
3 ☐ respect des objectifs du programme
4 ☐ usage opportun de l'instrumentation technique (auxiliaires audio-visuels, etc...)
5 ☐ soin dans la préparation du travail scolaire, dans la correction et l'évaluation des travaux
6 ☐ part judicieuse faite aux exposés et aux échanges
7 ☐ habileté à développer l'aptitude à apprendre
8 ☐ stimulation des élèves à l'étude et au travail personnel
9 ☐ habileté à communiquer des connaissances en incitant à la découverte, à la création
10 ☐ habileté à développer l'esprit de recherche personnelle et à entraîner à des méthodes de travail
11 ☐ incitation des élèves à fréquenter la bibliothèque
12 ☐ habileté à développer le sens de l'équipe
13 ☐ habileté à sensibiliser à l'actualité
14 ☐ habileté à présenter l'enseignement sous forme de problèmes, de situations

Éléments ajoutés	Adaptations effectuées lors de la rencontre formelle d'octobre

Dans la conception organique de l'activité éducative, on poursuit "non seulement les objectifs de formation intellectuelle, mais aussi les objectifs de maturation affective et de maturation sociale"; on cherche à "favoriser le développement de l'autonomie intérieure et le sens des responsabilités". "Il s'agit d'éveiller la puissance interne d'auto-éducation et le goût de la poursuivre effectivement". (1)

" . . . le trait caractéristique de l'éducateur, c'est qu'il est aux écoutes de l'étudiant. L'éducation réclame de la part de l'éducateur sympathie affective et intellectuelle, attention et intuition, souci constant des besoins et des problèmes de l'étudiant, promptitude à y répondre à l'heure même où ils apparaissent". "Cela suppose une disponibilité de tous les instants chez l'éducateur et une qualité essentielle . . . : que l'éducateur soit lui-même en état d'éducation permanente". (2)

"L'activité éducative, à l'école comme dans la famille, s'exerce dans un climat d'affectivité et d'attention. Elle trouve des stimulants dans la présence d'adultes authentiques et probes, compétents et disponibles". "Mais toujours, il n'y a d'éducation que dans la personne qui s'éduque". (3)

---

1 et 2) L'Activité éducative, rapport 1969-70 du C.S.E., pp. 38-39.

3) Prospectives, vol. 7, no 5, nov. 1971, p. 254.

THÈME II: RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Éléments retenus (cocher dans la case)

1 ☐ maturité du professeur
2 ☐ attitude positive et active vis-à-vis l'évolution, le changement
3 ☐ sincérité, authenticité, intégrité
4 ☐ impartialité
5 ☐ disponibilité
6 ☐ intérêt pour les loisirs et les activités socio-culturelles des élèves
7 ☐ attitude d'accueil et de confiance à l'égard de chacun et à l'égard du groupe
8 ☐ souci de l'orientation des élèves
9 ☐ capacité à allier fermeté et compréhension
10 ☐ capacité à établir un équilibre entre la directivité et la formation à l'auto-discipline
11 ☐ habileté à entraîner à l'autonomie et au sens des responsabilités
12 ☐ habileté à favoriser chez l'étudiant "une prise de conscience des valeurs, des intérêts et des attitudes qui l'animent"
13 ☐ attitude démocratique
14 ☐ respect de la liberté de conscience
15 ☐ souci de développer le sens social, le sens civique
16 ☐ habileté à favoriser l'expression personnelle

Éléments ajoutés	Adaptations effectuées lors de la rencontre formelle d'octobre

LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT (1)

"L'enseignement doit de toute nécessité améliorer, organiser, favoriser le perfectionnement de la langue maternelle pour en faire un instrument capable de connaissance, de compréhension et d'expression.

On ne fait pas de bons techniciens, de bons économistes ni de bons entrepreneurs avec des gens qui n'ont jamais appris à penser clairement, et à s'exprimer et à communiquer avec aisance, logique et spontanéité".

---

1) **Prospectives, vol. 6, no 5, novembre 1970, p. 305.**

THÈME III: LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Éléments retenus (cocher dans la case)

1 ☐ souci de la correction dans la langue parlée et écrite
2 ☐ facilité d'élocution
3 ☐ souci de développer le langage correct chez les élèves

Éléments ajoutés

"C'est dans les ressources de son intériorité - ressources de compréhension, de libération et d'autonomie - que l'homme trouve le principe de son changement et de son amélioration. C'est dire que la participation, la coopération sont chez les éducateurs les fruits de leur activité éducative personnelle". (1)

" . . . les hommes doivent apprendre . . . la diversité des vues, des sentiments, des états de conscience; non le conformisme intolérant et restreint mais l'originalité et la singularité des êtres et des individus; non l'agression et le conflit mais l'échange; . . . non l'isolement et la fermeture mais la communication . . . ". (2)

---

1) L'Activité éducative, rapport 1969-70 du C.S.E., p. 41.

2) Idem, p. 75.

THÈME IV: RELATIONS AVEC LES COLLÈGUES

Éléments retenus (cocher dans la case)

1 ☐ sens de l'équipe
2 ☐ sens de la solidarité
3 ☐ respect de l'opinion des collègues
4 ☐ participation à la vie du groupe professoral
5 ☐ participation au bon fonctionnement du secteur ou du département
6 ☐ collaboration étroite avec les répondants
7 ☐ souci de coordonner son action pédagogique avec celle de confrères enseignant aux mêmes élèves

Éléments ajoutés

"Pour être harmonieuses, les relations entre la direction pédagogique et les maîtres doivent pouvoir se développer dans une structure de relation où les communications entre les deux parties existent d'une façon permanente et continue et où la plupart des décisions concernant l'organisation de l'école s'élaborent en commun. C'est même là un des principaux traits du contrôle normatif. On en arriverait alors à constituer un véritable esprit d'équipe. Ainsi, en contribuant à la préparation des décisions, en ayant la possibilité d'étudier les problèmes d'ordre pédagogique et d'en suggérer les solutions, à la lumière de leur expérience et de leur compétence professionnelle, les enseignants seraient davantage en mesure de reconnaître le bien-fondé des orientations nouvelles, des politiques et des règlements nouveaux et de les endosser. Or, une telle conception des rapports entre les enseignants et l'autorité scolaire commande un type de direction pédagogique totalement différent de celui de l'ancien système et une nouvelle structure d'autorité qui s'oriente vers une direction de type collégial, beaucoup plus efficace que celle qui reposait sur une autorité imposée, beaucoup plus satisfaisante du point de vue professionnel et assurément plus profitable pour les élèves." (1)

---

1) L'Enseignant face à l'évolution sociale et scolaire, rapport 1965-66 / 1966-67 du C.S.E., pp. 43-44.

THÈME V: RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS

Éléments retenus (cocher dans la case)

1 ☐ respect des obligations découlant du contrat de travail
2 ☐ esprit de collaboration
3 ☐ attitude de loyauté
4 ☐ attitude de courtoisie
5 ☐ attitude de bonne foi et de confiance
6 ☐ attitude critique positive, constructive vis-à-vis les directives, avis ou conseils d'ordre professionnel

Éléments ajoutés

"Comme l'intervention du milieu, et spécialement celle des parents, ne doit plus prendre la forme d'un contrôle tracassier sur la tâche des maîtres, mais que les relations entre parents et enseignants doivent se définir en fonction de leurs préoccupations communes à l'endroit du développement culturel et social de l'enfant et de l'adolescent, les maîtres ne devraient plus considérer comme suspect l'intérêt des parents et du milieu aux choses de l'éducation. Au contraire, si, grâce à leur formation et à une juste compréhension des éléments essentiels de la réforme pédagogique, les enseignants connaissent bien l'influence du milieu familial et social de l'étudiant sur son rendement scolaire et sur ses motivations, ils réaliseront aisément que la collaboration des parents et du milieu immédiat de l'école est nécessaire pour qu'ils s'acquittent bien de leur tâche." (1)

---

1) C.S.E. ouvr. cité, p. 46

THÈME VI: RELATIONS AVEC LES PARENTS

Éléments retenus (cocher dans la case)

1 ☐ esprit de collaboration
2 ☐ intérêt pour les mouvements permettant aux parents une participation active à l'évolution scolaire du milieu
3 ☐ communication des informations nécessaires ou utiles
4 ☐ discrétion
5 ☐ respect des options des parents (options d'ordre culturel, d'ordre politique, d'ordre moral et d'ordre religieux)

Éléments ajoutés

Dans l'effort de "définition de leur nouveau rôle professionnel, les maîtres ont besoin de l'appui éclairé du milieu auquel, d'ailleurs, ils appartiennent et auquel ils ne doivent cesser de s'identifier. Au fait, ils doivent même y exercer, en ce qui concerne notamment le développement de l'éducation au Québec, une influence prépondérante et se faire, dans leur propre milieu, les animateurs avertis de la réforme scolaire." (1)

---

1) C.S.E., ouvr. cité, p. 46

THÈME VII: INTÉRÊT POUR LA PROFESSION

Éléments retenus (cocher dans la case)

1 ☐ souci de promouvoir les intérêts de la profession
2 ☐ souci de participer à des activités culturelles
3 ☐ intérêt pour la recherche, l'expérimentation
4 ☐ amour de la tâche
5 ☐ souci de culture
6 ☐ souci de renouvellement

Éléments ajoutés

PARTIE II

À UTILISER POUR FIN D'AIDE AVANT

ET PENDANT LA RENCONTRE

DE DÉCEMBRE DU

DE JANVIER

Dans certaines écoles, des professeurs enseignant la même ou les mêmes disciplines forment équipe pour préparer des cours ou des leçons, voire même pour les dispenser. *Le professeur en probation aurait intérêt à faire partie d'une telle équipe.* Les avantages de ce mode de travail sont manifestes. D'une part, il permet au nouveau professeur d'apporter à son milieu une contribution originale qui peut contribuer à transformer le milieu ou accroître le prestige de la profession. D'autre part, il peut y trouver l'aide ou l'assistance dont il a besoin pour s'adapter à la profession ou s'y intégrer plus rapidement.

Le professeur en probation pourrait *chercher à connaître l'opinion de ses propres élèves relativement à son action enseignante.* Les étudiants sont les seuls à observer à la fois directement et d'une façon permanente les comportements pédagogiques de leurs professeurs. A ce titre, ils peuvent être considérés comme des TÉMOINS privilégiés de l'action enseignante du probaniste. Cependant, le recours au témoignage des élèves ne saurait être imposé au probaniste. Il appartient à ce dernier de juger de l'à-propos d'une telle démarche en tenant compte de la situation dans laquelle il se trouve concrètement.

RENCONTRE FORMELLE DE DÉCEMBRE OU DE JANVIER (voir calendrier, préambule B)

Cette rencontre a lieu séparément pour chacun des comités de probation: c'est une rencontre entre *un probaniste et ses répondants.* Elle a lieu pour *tous* les probanistes.

Le but de cette rencontre est d'AIDER le probaniste à améliorer son action éducative, à mieux répondre aux exigences pédagogiques et professionnelles. A cette fin, le probaniste et ses répondants sont invités à SE faire part de leurs observations respectives. Ensuite, ils essaient de déterminer les moyens à prendre en vue d'une amélioration. Les pages 13 à 19 du présent document sont réservées à l'inscription:

des observations du probaniste,

des observations des répondants,

des moyens à prendre en vue d'une amélioration.

THÈME I: ENSEIGNEMENT

Observations du probaniste	Observations des répondants

Moyens à prendre en vue d'une amélioration

THÈME II: RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Observations du probaniste	Observations des répondants

Moyens à prendre en vue d'une amélioration

THÈME III: LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Observations du probaniste	Observations des répondants

Moyens à prendre en vue d'une amélioration

THÈME IV: RELATIONS AVEC LES COLLÈGUES

Observations du probaniste	Observations des répondants

Moyens à prendre en vue d'une amélioration

THÈME V: RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS

Observations du probaniste	Observations des répondants

Moyens à prendre en vue d'une amélioration

THÈME VI: RELATIONS AVEC LES PARENTS

Observations du probaniste	Observations des répondants

Moyens à prendre en vue d'une amélioration

THÈME VII: INTÉRÊT POUR LA PROFESSION

Observations du probaniste	Observations des répondants

Moyens à prendre en vue d'une amélioration

PARTIE

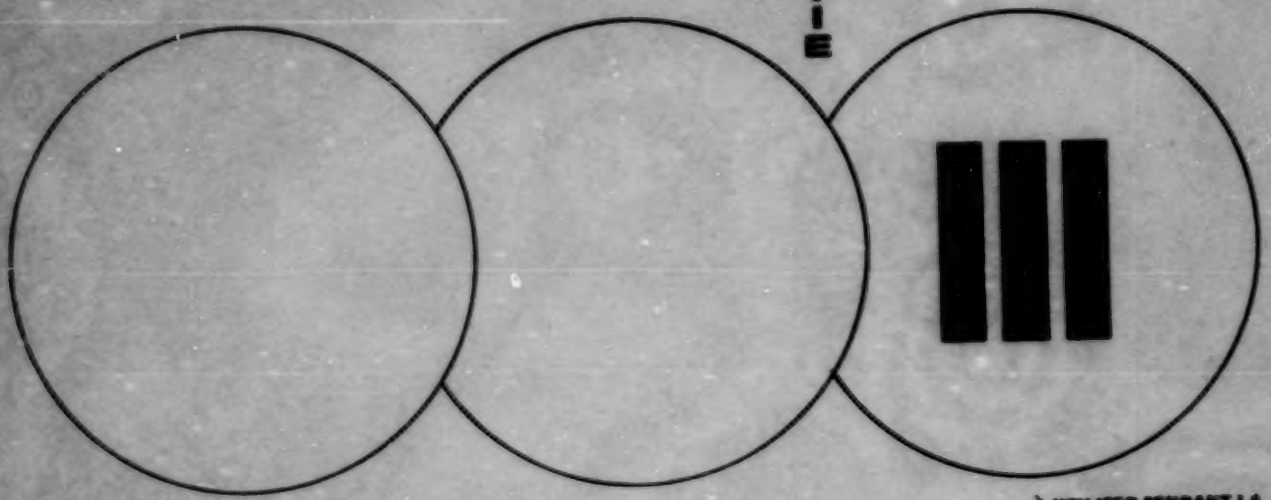

À UTILISER PENDANT LA

PHASE D'APPRÉCIATION

III- APPRÉCIATION (voir calendrier, préambule B)

Le travail relatif à l'appréciation de l'action pédagogique et professionnelle du probaniste se fait en mars pour les probanistes de deuxième année et en avril pour les probanistes de première année. Ce travail s'effectue de la manière suivante:

PREMIER TEMPS:

a- le probaniste précise la **PERCEPTION** qu'il a de lui-même par rapport aux exigences pédagogiques et professionnelles pertinentes à chacun des thèmes;

b- de leur côté, les répondants précisent la **PERCEPTION** qu'ils ont du probaniste par rapport aux mêmes exigences;

DEUXIÈME TEMPS:

le probaniste et ses répondants se rencontrent pour confronter leurs perceptions;

TROISIÈME TEMPS:

après la rencontre qu'ils ont eue avec le probaniste, les répondants revisent leur perception, s'il y a lieu. Le répondant membre de la direction complète une copie de la fiche de l'appréciation faite par les répondants. Cette copie est déposée au dossier du probaniste.

THÈME I: ENSEIGNEMENT

THÈME II: RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

THÈME III: LANGUE D'ENSEIGNEMENT

THÈME IV: RELATIONS AVEC LES COLLÈGUES

THÈME V: RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS

THÈME VI: RELATIONS AVEC LES PARENTS

THÈME VII: INTÉRÊT POUR LA PROFESSION

RECOMMANDATION

Au terme de la deuxième année de la période probatoire, les répondants font UNE DES TROIS RECOMMANDATIONS SUIVANTES:

émission du brevet

prolongation de la période de probation

refus du brevet.

Chacun des répondants signe la recommandation.

Le probaniste signe pour attester qu'il a pris connaissance de la recommandation. Dans le cas d'une recommandation de refus de brevet, il pourra en appeler à un comité de révision.

Quand les répondants n'ont pas réussi à faire entre eux l'unanimité dans leur appréciation finale de l'action pédagogique et professionnelle du probaniste, ils ne peuvent conséquemment faire UNE recommandation. Dans ce cas, chaque répondant complète *individuellement* une copie de la fiche d'appréciation. Ces copies sont déposées au dossier du probaniste. Le répondant membre de la direction avise le Bureau régional du ministère de l'Éducation que les répondants n'ont pas réussi à faire l'unanimité entre eux. Il en avise aussi le probaniste. L'étude du cas est alors soumise à un comité de révision. (1)

---

1) La composition de ce comité sera déterminée à la suite des recommandations du comité de la formation des maîtres.